

Assistant social (H/F)
Service social
CPAS de Beyne-Heusay

Le Centre Public d'Action Sociale de Beyne-Heusay procède à un appel public en vue du recrutement d'un travailleur social à temps plein et de la constitution d'une réserve de recrutement valable 3 ans prenant cours le 1^{er} du mois qui suit celui de la clôture du procès-verbal.

Nombre de postes demandés : 1
Catégorie de métier : Travailleur social (H/F)
Secteur d'activité : Aide sociale / Insertion socioprofessionnelle
Lieux de travail : Beyne-Heusay
- Aider les personnes à surmonter leurs difficultés et à mener une vie conforme à la dignité humaine dans le respect et la législation belge.
- Apporter le soutien nécessaire aux bénéficiaires pour qu'ils s'intègrent dans le marché d'emploi.

REGIME JURIDIQUE

Date d'entrée en fonction : le 10 juin 2019

Régime de travail : mi-temps - horaire variable

Type de contrat : Contrat à durée déterminée en vue d'un contrat à durée indéterminée

Statut contractuel : APE

Grade : Echelle barémique B1 à partir de 1.294,88 € brut par mois (montant indexé) - ce montant s'entend sans ancienneté

Expérience valorisable à concurrence de 6 années d'ancienneté pour le secteur privé (expérience en lien avec la fonction à pourvoir) et l'entièreté pour le secteur public.

CONDITIONS REQUISES

- | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Etre belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne. |
| - Age minimum : 21 ans. |
| - Etre en possession d'un certificat de bonne vie et mœurs spécifique à la fonction et de moins de trois mois. |
| - Etre en possession du Permis B. |
| - Soit être titulaire d'un diplôme d'assistant(e) social(e) prévu par la loi du 12 juin 1945 sur la protection du titre d'auxiliaire ou d'assistant social ; |
| - Soit être titulaire du diplôme d'infirmier(e) gradué(e) social(e) prévu par l'arrêté royal du 17 août 1957 portant fixation des conditions de collation des diplômes |

<p>d'accoucheuse, d'infirmier ou d'infirmière, modifié par l'arrêté royal du 11 juillet 1960 ;</p> <p>- Soit porteur d'un titre déclaré équivalent au diplôme d'infirmier gradué social en application de l'article 25, 3° de l'arrêté royal précité du 17 août 1957, délivré par un établissement d'enseignement supérieur social de plein exercice et de type court créé ou agréé par l'Etat ;</p> <p>Soit titulaire d'un diplôme d'études étranger déclaré équivalent à un des diplômes susvisés</p>
<p>- Examen axé sur le programme de l'enseignement supérieur de type court et se rapportant à la fois à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à remplir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ épreuve écrite générale : sur 50 points, portant sur les 3 lois de base du CPAS, l'insertion socioprofessionnelle et la méthodologie du travail social. ○ épreuve orale portant sur la maturité, l'esprit critique, la sociabilité, la connaissance de la fonction et le sens pratique : sur 50 points <p>Seront considérés comme ayant satisfait, les candidats qui auront obtenu 50% des points dans chacune des deux épreuves et 60% sur l'ensemble de celles-ci.</p>

PROFIL DE FONCTION DU TRAVAILLEUR SOCIAL	
Objectifs et tâches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le travailleur social a pour mission, en vue de la réalisation des objectifs définis à l'article 1^{er} de la loi organique des centres publics d'action sociale et en exécution des tâches qui lui sont confiées par le directeur général au nom du conseil, du bureau permanent ou du comité spécial du service social, d'aider les personnes et les familles à surmonter ou à améliorer les situations critiques dans lesquelles elle se trouvent. A cette fin, il procède, notamment, aux enquêtes préparatoires aux décisions à prendre, fournit la documentation et les conseils et assure la guidance sociale des intéressés (article 47 et 60 de la loi organique des centres publics d'action sociale)
Compétences des travailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance du tissu social des différents quartiers de l'entité ▪ Savoir établir un diagnostic social ▪ A l'écoute des doléances des personnes ▪ Capacité d'imaginer des actions innovantes ▪ Capacité de concevoir et mener à bien des projets d'intervention sociale, dans leurs différentes facettes : logistique, plan de financement...

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité de s'investir dans les différentes activités organisées par le service ▪ Rigueur dans les tâches administratives qui encadrent inévitablement toutes les missions: rapport social, projet de budget, rapport d'activités, rapport financier ▪ Capacité de développer une relation de confiance avec les personnes tout en continuant à être un référent institutionnel ▪ Etre sensible au cadre juridique.
Respect de la réglementation en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer rigoureusement les règles en matière de bien-être au travail ▪ Respecter la déontologie et l'éthique ▪ Appliquer la réglementation et les procédures en vigueur dans l'institution ▪ Respecter le code de déontologie (secret professionnel)
Aptitudes liées à la fonction	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les législations générales applicables en CPAS ▪ Capacités rédactionnelles de base ▪ Répondre à l'urgence de la demande ou de l'information ▪ Se tenir informé de l'évolution du métier ▪ Accomplir un travail de qualité (qualité et degré d'achèvement du travail) ▪ Capacité d'exécuter l'ensemble des tâches dans les délais imposés (efficacité) ▪ Capacité d'agir, dans les limites de ses prérogatives, à l'amélioration de l'accomplissement de sa fonction (initiative) ▪ Capacité à faire face à une situation imprévue (initiative) ▪ Capacité de collaborer avec ses collègues et de contribuer au maintien d'un environnement agréable (collaboration) ▪ Communication aisée et facilité dans les contacts humains ▪ S'intégrer dans l'environnement de travail et être capable de l'analyser ▪ Etre capable d'adapter ses horaires en fonction des nécessités ▪ Sens de l'organisation ▪ Dynamisme et créativité ▪ Participer aux formations nécessaires à l'exercice de la fonction et à la remise à niveau de ses compétences ▪ S'adapter à une grande variété de situations ou d'interlocuteurs ▪ Capacité de traiter les bénéficiaires avec respect ▪ Réagir rapidement avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain ou imprévu ▪ Etre capable de régler les conflits ▪ Respecter rigoureusement les consignes et les horaires

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité de faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction (déontologie) ▪ Adhérer aux objectifs de l'institution ▪ Etre capable de se remettre en question
Connaissances informatiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre capable d'utiliser toutes les fonctionnalités des logiciels répertoriées comme utiles pour l'exercice de la fonction

Les dossiers de candidature devront être **COMPLETS** et adressés à Madame Alessandra BUDIN, Présidente du CPAS de Beyne-Heusay, Avenue de la Gare, 64 à 4610 Beyne-Heusay et accompagnés des documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae à jour
- Une copie certifiée conforme du diplôme
- Un extrait de casier judiciaire (modèle 595) datant de moins de trois mois
- copie du permis de conduire.

Et parvenir au CPAS de Beyne-Heusay au plus tard le lundi 15 avril 2019, que ce soit par envoi normal, recommandé ou par dépôt à l'adresse susmentionnée.

Le Conseil de l'Action Sociale se réserve la possibilité d'écarter toute candidature incomplète et/ou ne répondant pas aux conditions de recrutement précitées.

L'examen écrit se déroulera le mardi 7 mai 2019.

Les candidats qui auront satisfait à l'épreuve écrite seront convoqués à un entretien oral.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Madame ZOTTO Nadia, chef de bureau spécifique au service social, au 04/355.87.10.

Le CPAS de Beyne-Heusay respecte la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi que le Règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données – RGPD).

Les données à caractère personnel qui se trouvent dans votre CV et votre lettre de motivation seront collectées et enregistrées par le service du personnel et ce, conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel.

Le traitement de ces données est nécessaire à l'exécution de la procédure de recrutement. Les informations inscrites dans votre CV et votre lettre de motivation seront traitées de manière confidentielle et uniquement dans le cadre de notre procédure de recrutement.

Seules les personnes habilitées à ce titre au sein du CPAS de Beyne-Heusay pourront accéder à vos données à des fins strictement internes.

Vous pourrez accéder aux informations vous concernant, les rectifier, les récupérer ou les supprimer en vous adressant par téléphone au 04/355.87.10.